

# Les numéros d'urgence



**SAMU 15**

**POMPIERS 18**

**GENDARMERIE 17**

**CENTRE ANTI POISON** (Purpan)

05.61.77.74.47

**SOS MEDECINS**

05.61.33.00.00

**ALLO DOCTEUR**

*Médecins de garde la nuit (à partir de 20 h), le week-end et les jours fériés partout en Midi-Pyrénées*

3966

**Pharmacie urgences nuit**

05.61.62.38.05

76 allées Jean Jaurès

31000 TOULOUSE

**Pharmacies de garde** secteur Caraman

**Pharmacies de garde** secteur Fonsegrives, Balma, Saint Orens de G.

**Urgences Electricité (ENEDIS) :**

0810 333 081

**Urgences Service des eaux (SIEMN 31) :**

05.62.18.62.62

**ANIMAUX ERRANTS :**



GROUPE SACPA

### Centre animalier de Bonrepos sur Aussonnelle

2417 Route d'Empeaux - 31470 BONREPOS SUR AUSSONNELLE  
Tel. 05.34.46.56.01 Fax. 05.61.44.67.61

### Horaires d'ouverture au public sauf jours fériés

Lundi au vendredi : 09h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30  
Samedi : 08h00 - 12h00

Département de la Haute Garonne

Les demandes d'interventions se font uniquement par les services hôtellerie

### Modalités de prise en charge des animaux en dehors des horaires d'ouverture

**Les prestations du Groupe SACPA sont assurées 24h/24 et 365 jours/365.**  
Un service de permanence permet la continuité du service en dehors des heures d'ouverture.

### Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art. L211 - 25 et 26 du Code Rural)

**Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :**  
Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une Association de Protection Animale.

**Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 415-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement.**

### Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière. Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.



#### Tarifs TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Forfait fourrière	94,00
Identification puce électronique	70,50
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :	
Pour un animal mordeur ou griffeur	84,00
Vaccin rage + passeport	44,00

**Si l'animal nécessite des soins particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.**